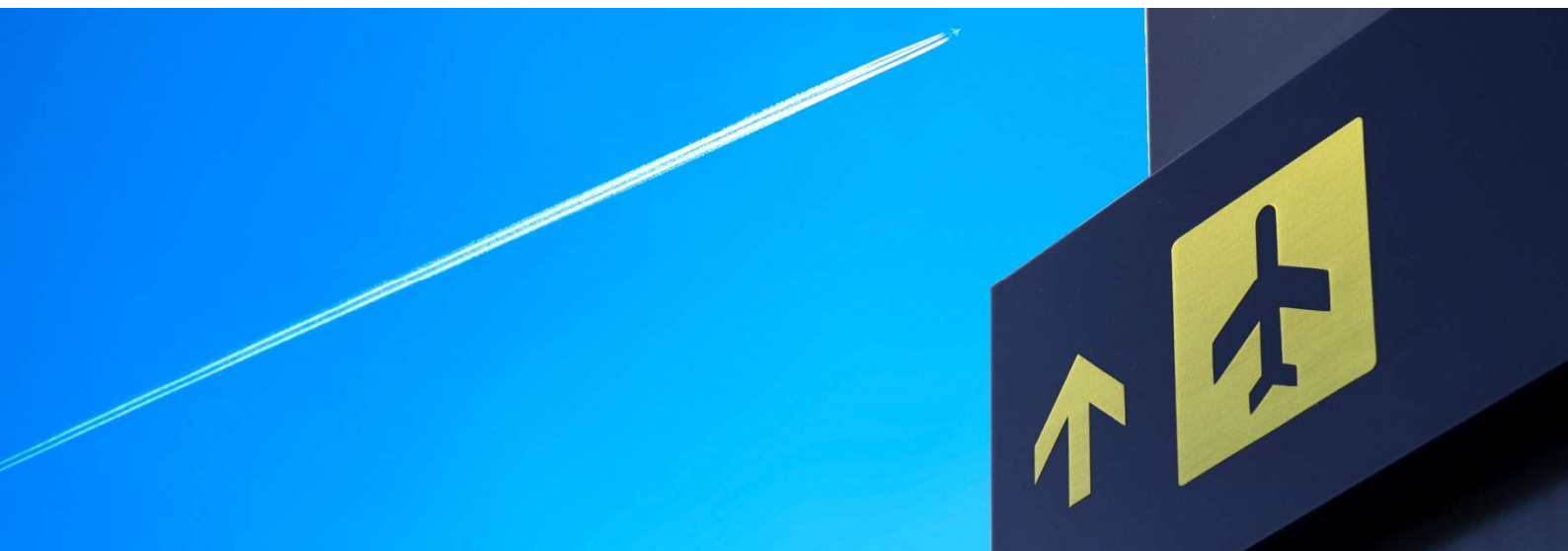


CORONAVIRUS / COVID-19

L'aéroport Marseille Provence propose des tests antigéniques à ses passagers volontaires, une première en France

L'aéroport Marseille Provence, en partenariat avec l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Préfecture des Bouches-du-Rhône, dispose d'un centre de dépistage in-situ et propose à ses passagers – à titre expérimental – la réalisation de tests antigéniques depuis ce matin, jeudi 22 octobre 2020.



Cette démarche s'inscrit dans le cadre du dispositif national de lutte contre la COVID-19, qui prévoit le déploiement sur le territoire français de tests antigéniques, prioritairement dans les aéroports.

En tant que porte d'entrée internationale du territoire provençal, l'aéroport Marseille Provence a mis un point d'honneur à mettre à disposition de ses passagers ce dispositif de tests rapides de dépistage à la COVID-19. Cette étape marque un pas de plus dans le renforcement de la sécurité sanitaire sur la plateforme aéroportuaire et sur le territoire.

Mise en place d'un centre de dépistage sur la plateforme aéroportuaire pour les passagers volontaires

Dans un premier temps et à titre expérimental, les passagers pourront se faire tester gratuitement et rapidement avant de prendre leur vol ou à leur débarquement. Cette phase d'expérimentation devrait aboutir à mettre en place un service totalement intégré au parcours voyageur.

Ce centre de dépistage sera placé au Terminal 1 Hall A, au niveau du bureau Information de l'aéroport. Ce dispositif est proposé à titre expérimental ce jeudi 22 octobre, pour un **déploiement officiel à partir du lundi 26 octobre** .

La réalisation de ces tests est exclusivement réservée aux passagers de l'aéroport Marseille Provence , qui devront présenter un justificatif de réservation ou une carte d'embarquement afin d'accéder aux tests. Ce dispositif est complémentaire du dispositif de tests obligatoires déjà en place sur la plateforme depuis le 1^{er} août (voir ci-après).

Un passager souhaitant bénéficier d'un test antigénique pourra se présenter au centre de dépistage de l'aéroport Marseille Provence et sera pris en charge par les équipes médicales. Ses résultats lui seront communiqués en moins de 20 minutes.

Tests antigéniques, comment fonctionnent-ils ?

Ce test rapide antigénique détecte les protéines présentes dans le virus SARS-CoV-2. Ces tests sont réalisés sur les personnes asymptomatiques, hors personnes identifiées contact ou personnes détectées au sein d'un cluster.

Comme le test de référence actuel, le RT-PCR, les tests antigéniques sont réalisés à partir de prélèvements naso-pharyngés, par écouvillon.

Tests RT-PCR toujours obligatoires pour les passagers revenant de Turquie

Ce dispositif complet, sans le remplacer, [le dispositif de tests RT-PCR obligatoires, déjà en place depuis le 1^{er} aout](#), pour les passagers revenant des 24 pays¹ dans lesquels le virus circule très activement. Ce dispositif, régi par décret, instaurait l'obligation de réaliser un test dans le cas où ces passagers ne seraient pas en mesure de présenter les résultats négatifs d'un test de dépistage à la COVID-19 de moins de 72h. Pour l'aéroport Marseille Provence, seuls les passagers en provenance de la Turquie sont concernés.

Pour rappel, si un passager venait à être diagnostiqué comme porteur de la COVID-19, Aéroport Marseille Provence interviendrait, en collaboration avec les compagnies aériennes et l'ARS Paca, dans le processus d'identification des cas contacts.

CONTACTS PRESSE

[Préfecture des Bouches-du-Rhône](#)
pref-communication
@bouches-du-rhone.gouv.fr

[AMP – Fanny MOUTEL](#)
fanny@leburo-rp.com

[ARS Paca](#)
ars-paca-communication
@ars.sante.fr

¹ Aruba, Algérie, Bahamas, Bahreïn, Belize, Brésil, Cap-Vert, Emirats arabes unis, Etats-Unis, Guyane, Inde, Irak, Israël, Koweït, Libye, Madagascar, Oman, Panama, Paraguay, Pérou, Qatar, Serbie, Turquie et Ukraine.